

Affaire suivie par :

Rouen, le 18/03/2022

Sylvie LECOT

Référente Ressources Humaines
Tél. 02 31 52 73 13
Mél. sylvie.lecot@ac-normandie.fr

François FOSELLE

Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines

Aurélie VINCENT

Gestionnaire des personnels Jeunesse et Sports
Tél. 02 32 08 91 71
Mél. aurelie.vincent2@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie
DRAJES

À
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académies,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche,
de l'Orne et de la Seine-Maritime

Madame la déléguée régionale académique adjointe à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Mesdames et Messieurs les chefs de service
départementaux à la Jeunesse,
à l'engagement et au sport

Note de service

Objet : Promotion par liste d'aptitude et tableau d'avancement des professeurs de sports (PS), des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS) et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)

Références :

- Décret N° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs
- Décret N° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport
- Décret N° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- BOEN spécial N° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
- BOEN spécial n° 1 du 17 février 2022 relatif à la carrière des personnels des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) et des personnels techniques et pédagogiques (PTP)

La présente note a pour objet de préciser les conditions et modalités de promotion de corps, par la voie de la liste d'aptitude, et de grade, par la voie du tableau d'avancement, pour les PS, CTPS et CEPJ au titre de l'année 2022.

Pour rappel, les lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours ainsi que les procédures applicables.

Les dispositions des LDG relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels techniques et pédagogiques sont reprises dans l'annexe 4 du BOEN spécial n° 9 du 5 novembre 2020 précité.

Conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique, les deux critères à prendre en compte pour l'établissement des promotions sont la **valeur professionnelle** et les **acquis de l'expérience professionnelle**.

Ces promotions permettent par ailleurs d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités.

1. Liste d'aptitude pour l'accès au corps des CTPS, PS, CEPI

Les conditions de promouvabilité et critères d'étude des dossiers sont rappelées utilement dans l'annexe 1 jointe à la présente note de service ainsi que dans les LDG publiées au BOEN.

Les candidats souhaitant se porter candidat sont invités à présenter leur candidature à l'aide des annexes C2, C3, C4, et C6.

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courriel, sous couvert du supérieur hiérarchique à drajes-rh@ac-normandie.fr) et à dpa@ac-normandie.fr **avant le 22 avril 2022**.

2. Tableaux d'avancement de grade pour les trois corps CTPS, PS, CEPI

Les conditions de promouvabilité et critères d'étude des dossiers sont rappelées utilement dans l'annexe 1 jointe à la présente note de service ainsi que dans les LDG publiées au BOEN.

Pour se porter candidat, les agents devront renseigner les annexes désignées ci-dessous selon qu'ils appartiennent au grade et/ou fonction concernés.

a. Accès à la Classe Exceptionnelle des CTPS, PS, CEPI

- annexe C2 : fiche individuelle de proposition
- annexe C5 : rapport d'aptitude professionnelle GRAF

b. Accès à l'Échelon Spécial de la Classe Exceptionnelle des PS et CEPI

- annexe C2 : fiche individuelle de proposition
- annexe C5 : rapport d'aptitude professionnelle GRAF

Les dossiers des promouvables doivent être adressés par courriel, sous couvert du supérieur hiérarchique à drajes-rh@ac-normandie.fr et à dpa@ac-normandie.fr **avant le 24 juin 2022**.

Je vous informe que la liste des promouvables a d'ores et déjà été adressée à vos chefs de service. Les personnels remplissant les conditions de promouvabilité ont également été informés.

Les services de gestion se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements complémentaires si nécessaire.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Signé François FOSELLE



La collation des éléments et/ou l'élaboration des propositions de classement régional impose une remontée des dossiers selon les échéances ci-dessous :

	RAPPEL DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS	Date de transmission
LA pour l'accès au corps des CTPS, PS, CEPJ	Dossier complet de chaque candidat (annexes C2, C3, C4 et C6)	22 avril 2022
TA de grade pour les trois corps CTPS, PS, CEPJ	Dossier complet de chaque candidat (annexes C2 et C5)	24 juin 2022

Annexes :

- Annexe 1 - Conditions de promouvabilité relatives à la LA et au TA pour l'accès à la classe exceptionnelle pour la filière PTP
- Annexe C2 – Fiche individuelle de proposition
- Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C4 – Rapport d'activité
- Annexe C5 – Rapport d'aptitude professionnelle GRAF
- Annexe C6 – Acte de candidature – liste d'aptitude PTP